

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021**

**DELIBERATION N°2021.00431**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET  
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA LOIRE -  
RENOUVELLEMENT**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 15 octobre 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 53

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 59

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL,  
M. Jean-Luc BASSON, M. Cyrille BONNEFOY, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD,  
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,  
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI,  
M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. David FARA, M. Martial FAUCHET,  
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET,  
M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON,  
M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT,  
M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Denis LAURENT, M. Julien LUYA,  
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gilles PERACHE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Marc SARDAT, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU,  
M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY,  
M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,  
M. Jordan DA SILVA donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Philippe DENIS donne pouvoir à M. François DRIOL,  
M. Patrick MICHAUD donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à Mme Aline MOUSEGHIAN

**RECU EN PREFECTURE**

Le 29 octobre 2021

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20211021-D2021004310

DATE D'AFFICHAGE :29 octobre 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,  
M. André CHARBONNIER, Mme Frédérique CHAVE, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gérard TARDY

**Secrétaire de Séance :**

Mme Siham LABICH

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 21 OCTOBRE 2021**

**CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET  
L'AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA LOIRE -  
RENOUVELLEMENT**

Le Conseil métropolitain, par délibération en date du 19 décembre 2019, a approuvé la convention de transfert partiel de la compétence Tourisme entre le Département de la Loire et Saint-Etienne Métropole à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2020.

Saint-Etienne Métropole assure donc depuis cette date, en lieu et place du Département de la Loire, le financement des actions portées par l'Agence de Développement Touristique (ADT) sur le périmètre de la Métropole.

Dans un souci d'améliorer la gestion de la compétence Tourisme au niveau de la Métropole, une nouvelle répartition des missions entre l'ADT et l'Office de Tourisme de Saint-Etienne Métropole est proposée.

La convention d'objectifs est ainsi renouvelée avec de nouvelles modalités financières pour une période de 3 ans et 6 mois soit du 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 31 décembre 2024.

Saint-Etienne Métropole versera à l'ADT une subvention de fonctionnement d'un montant de 115 000 € par an pour la mise en œuvre de son plan d'actions.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve la convention d'objectifs avec l'Agence de Développement Touristique ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ladite convention ;**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, destination ADRT du budget Tourisme des exercices 2021 et suivants sous réserve de l'adoption desdits BP.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU